

Bruxelles, le 26 avril 2023
(OR. en)

6781/23

CDR 47

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République de Finlande - Adoption

1. Par lettre du 29 mars 2023¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M^{me} Annette BERGBO avait été proposée et nommée.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.
3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M^{me} BERGBO, le gouvernement finlandais a proposé² M. Jesper JOSEFSSON, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Lagtingsledamot, Ålands lagting* (membre du parlement des îles Åland), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

¹ 8348/23.

² 6678/23.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est donc invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 6780/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-